

Présentation des nouvelles orientations du projet de SDAGE 2016 -2021

CONFERENCE REGIONALE FNE

26 septembre 2014

Philippe PIERRON – AERMC - Délégation PACA et Corse

- C'est quoi un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ?
- Les nouveautés du projet de SDAGE 2016-2021
- Les conséquences attendues
- Le calendrier

Le SDAGE et la DCE, ce qu'il faut retenir

La DCE : une "Directive cadre" qui vise le bon état des eaux d'ici 2015 en Europe

Le SDAGE : outil de planification de la politique de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée comme « réponse » à la DCE

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (et les suivantes) : principe de gestion équilibrée de la ressource



Un cadre de référence pour tous les acteurs : Etat, maîtres d'ouvrages, financeurs, collectivités, ...

Une co-responsabilité pour le bon état

Le contenu du SDAGE

Les orientations fondamentales et dispositions

- La politique du bassin pour l'eau et les milieux aquatiques
- Une portée juridique vis-à-vis des politiques publiques dans les domaines de l'eau et de l'urbanisme

Des objectifs définis pour tous les milieux



Rivière



Lac



Eau souterraine



Lagune



Eau côtière



Le bon état des milieux

SDAGE

- ✓ Orientations fondamentales
- ✓ Objectifs des masses d'eau

Programme de mesures

- ✓ Des actions (études, travaux) à mener sur les bassins versant

Et aussi ...

Documents d'accompagnement

Cartes d'état
Conditions de référence
Registre des zones protégées
...

Évaluation environnementale

État initial
Analyse des effets du SDAGE sur l'environnement
Mesures d'accompagnement

PROJET DE SDAGE
2016-2021

Bassin Rhône-Méditerranée

Comité de bassin Rhône-Méditerranée

19 septembre 2014

PROJET DE
PROGRAMME DE
MESURES
2016-2021

Bassin Rhône-Méditerranée

Comité de bassin Rhône-Méditerranée

19 septembre 2014

La portée juridique du SDAGE

■ Codes de l'environnement et de l'urbanisme :

- Les décisions administratives dans le domaine de l'eau
- Les SAGE
- Les SCOT, PLU, cartes communales
- Les installations classées
- Les schémas régionaux de carrières



doivent être compatibles avec le SDAGE

Les principales avancées du projet de SDAGE 2016-2021

- Création d'une orientation fondamentale pour l'adaptation au changement climatique
- Passage de la connaissance à l'action :
 - Quantitatif (EVP -> PGRE)
 - Substances (RSDE -> réduction des émissions)
 - Captages (AAC -> plans d'action)
 - Zones humides (inventaires -> plans de gestion stratégiques)
- Cohérence de la gestion de l'eau : milieux aquatiques / inondations / mer Méditerranée



9 orientations fondamentales

OF zéro : changement climatique

OF 1 : prévention

OF 2 : non dégradation

OF 3 : prise en compte des enjeux économiques et sociaux

OF 4 : gestion par bassin versant et lien eau/aménagement du territoire

OF 5 : pollutions

OF 6 : milieux aquatiques

OF 7 : gestion quantitative de la ressource

OF 8 : inondations

Les enjeux :

- Mettre en œuvre les actions dites « sans regret » : économiser l'eau, améliorer le milieu physique, réduire les pollutions (ex : eutrophisation)
- Eviter la mal adaptation en se projetant sur le long terme



INFORMER ET MOBILISER LES ACTEURS DES TERRITOIRES

CARTE 0-A
Vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu
bilan hydrique des sols

Comité de bassin du 19 septembre 2014

Incidences du changement climatique sur le bilan hydrique des sols pour l'agriculture



Évolutions climatiques prises en compte :
- assèchement (hausse de l'évapotranspiration
et/ou baisse des précipitations)

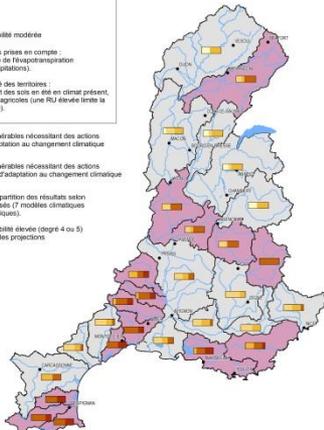
Facteurs de sensibilité des territoires :
niveau d'assèchement des sols en été en climat présent,
réserve utile des sols agricoles (une RU élevée atténue la
sensibilité du territoire).

■ bassins vulnérables nécessitant des actions
fortes d'adaptation au changement climatique

■ bassins vulnérables nécessitant des actions
génériques d'adaptation au changement climatique

Barres horizontales: répartition des résultats selon
les 14 scénarios proposés (7 modèles climatiques
et 2 modèles hydrologiques).

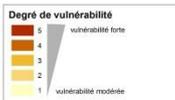
Fond de carte: vulnérabilité élevée (degré 4 ou 5)
pour plus de la moitié des projections



CARTE 0-B
Vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu
disponibilité en eau

Comité de bassin du 19 septembre 2014

Incidences du changement climatique sur les déséquilibres quantitatifs superficiels
en situation d'étiage (compte tenu des aménagements actuels)



Évolutions climatiques prises en compte :
- baisse des débits d'étiage
- baisse des débits de printemps-été.

Facteurs de sensibilité des territoires :
niveau de pression actuel des prélèvements
sur les masses d'eau.

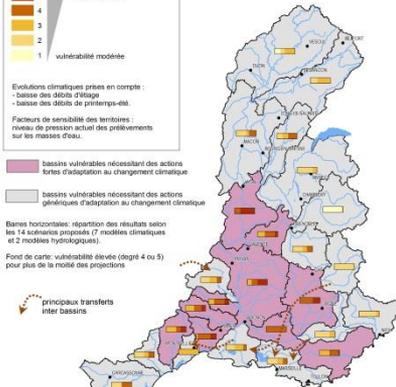
■ bassins vulnérables nécessitant des actions
fortes d'adaptation au changement climatique

■ bassins vulnérables nécessitant des actions
génériques d'adaptation au changement climatique

Barres horizontales: répartition des résultats selon
les 14 scénarios proposés (7 modèles climatiques
et 2 modèles hydrologiques).

Fond de carte: vulnérabilité élevée (degré 4 ou 5)
pour plus de la moitié des projections

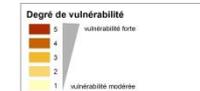
■ principaux transferts
inter bassins



CARTE 0-C
Vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu
biodiversité

Comité de bassin du 19 septembre 2014

Incidences du changement climatique sur l'aptitude des territoires à conserver
la biodiversité remarquable de leurs milieux aquatiques et humides



Évolutions climatiques prises en compte :
- hausse des températures
- baisse des débits d'étiage
- assèchement (hausse de l'évapotranspiration
et/ou baisse des précipitations printemps-été).

Facteurs de sensibilité des territoires: présence d'un
biodiversité remarquable (ZSIF de type I, sites Natura 2000)
et altération des capacités d'adaptation intrinsèques
(qualité de continuité, peu de réseaux tronqués,
pressions sur le milieu, etc.).

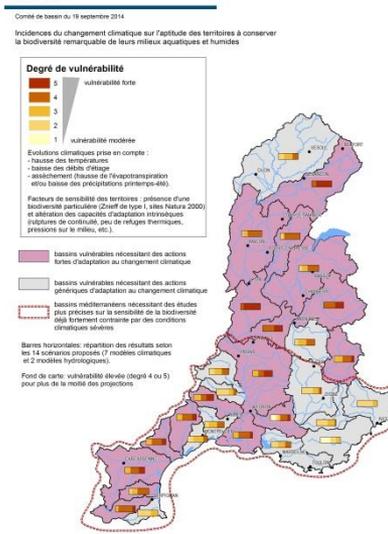
■ bassins vulnérables nécessitant des actions
fortes d'adaptation au changement climatique

■ bassins vulnérables nécessitant des actions
génériques d'adaptation au changement climatique

■ bassins vulnérables nécessitant des études
plus précises sur la sensibilité de la biodiversité
et/ou fortement contrainte par des conditions
climatiques sévères.

Barres horizontales: répartition des résultats selon
les 14 scénarios proposés (7 modèles climatiques
et 2 modèles hydrologiques).

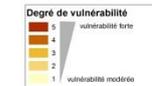
Fond de carte: vulnérabilité élevée (degré 4 ou 5)
pour plus de la moitié des projections



CARTE 0-D
Vulnérabilité au changement climatique pour l'enjeu
niveau trophique des eaux

Comité de bassin du 19 septembre 2014

Incidences du changement climatique sur la capacité d'autopurification des cours d'eau



Évolutions climatiques prises en compte :
- hausse des températures
- baisse des débits d'étiage.

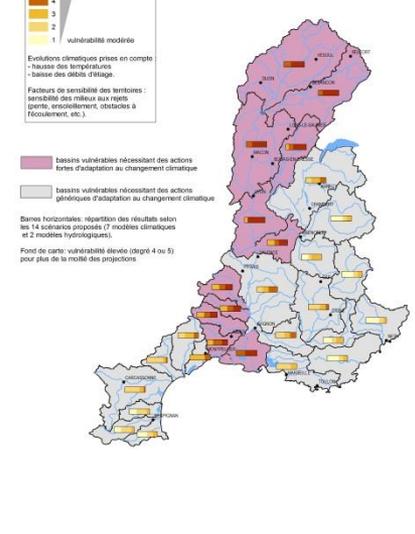
Facteurs de sensibilité des territoires :
sensibilité des milieux aux nappes
(pente, ensoleillement, obstacles à
l'écoulement, etc.).

■ bassins vulnérables nécessitant des actions
fortes d'adaptation au changement climatique

■ bassins vulnérables nécessitant des actions
génériques d'adaptation au changement climatique

Barres horizontales: répartition des résultats selon
les 14 scénarios proposés (7 modèles climatiques
et 2 modèles hydrologiques).

Fond de carte: vulnérabilité élevée (degré 4 ou 5)
pour plus de la moitié des projections



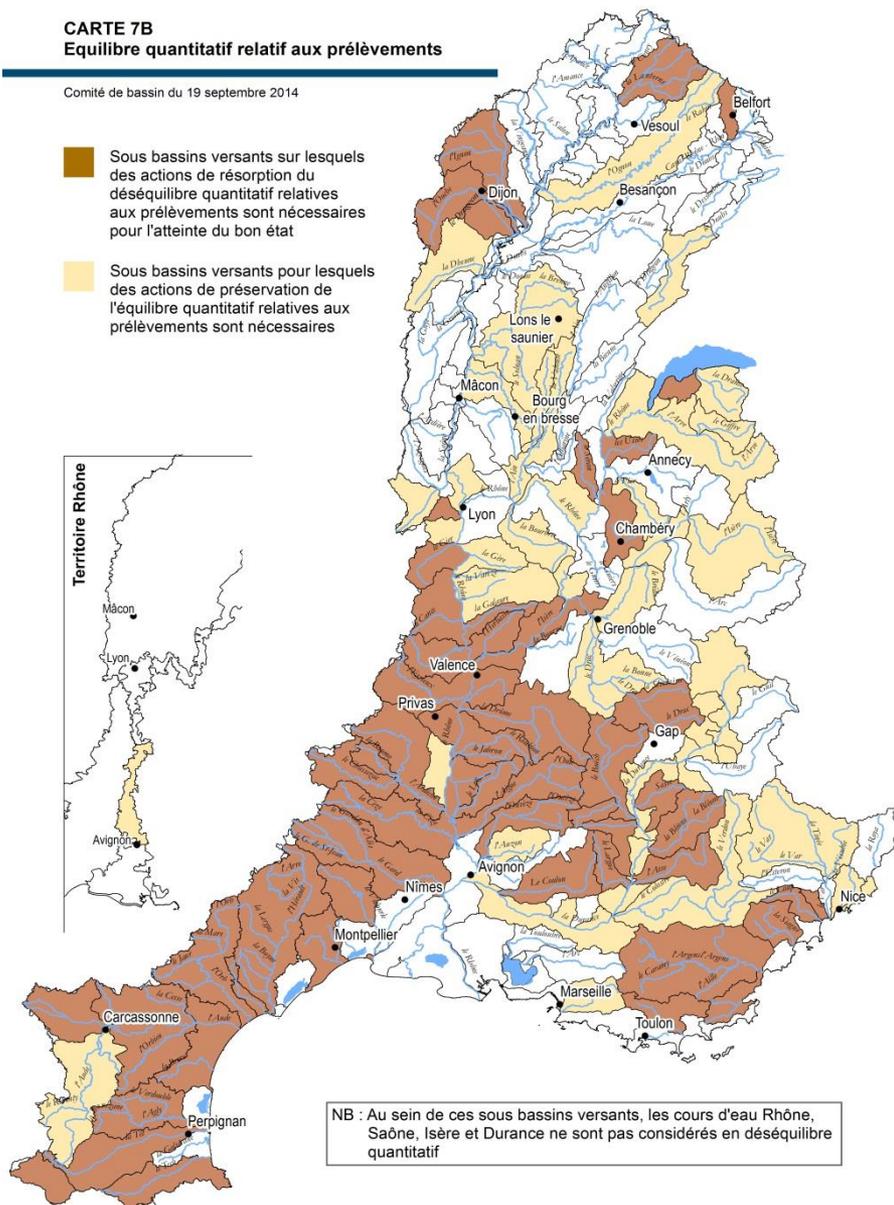
Restaurer l'équilibre quantitatif

CARTE 7B
Equilibre quantitatif relatif aux prélèvements

Comité de bassin du 19 septembre 2014

■ Sous bassins versants sur lesquels des actions de résorption du déséquilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état

■ Sous bassins versants pour lesquels des actions de préservation de l'équilibre quantitatif relatives aux prélèvements sont nécessaires



- Partage de l'eau -> PGRE / SAGE, avec une large concertation
- Priorité aux économies d'eau (sans obligation de réalisation préalable à de la substitution)
- Mobiliser tous les leviers : ZRE, OUGC, prise en compte dans les SCoT et PLU

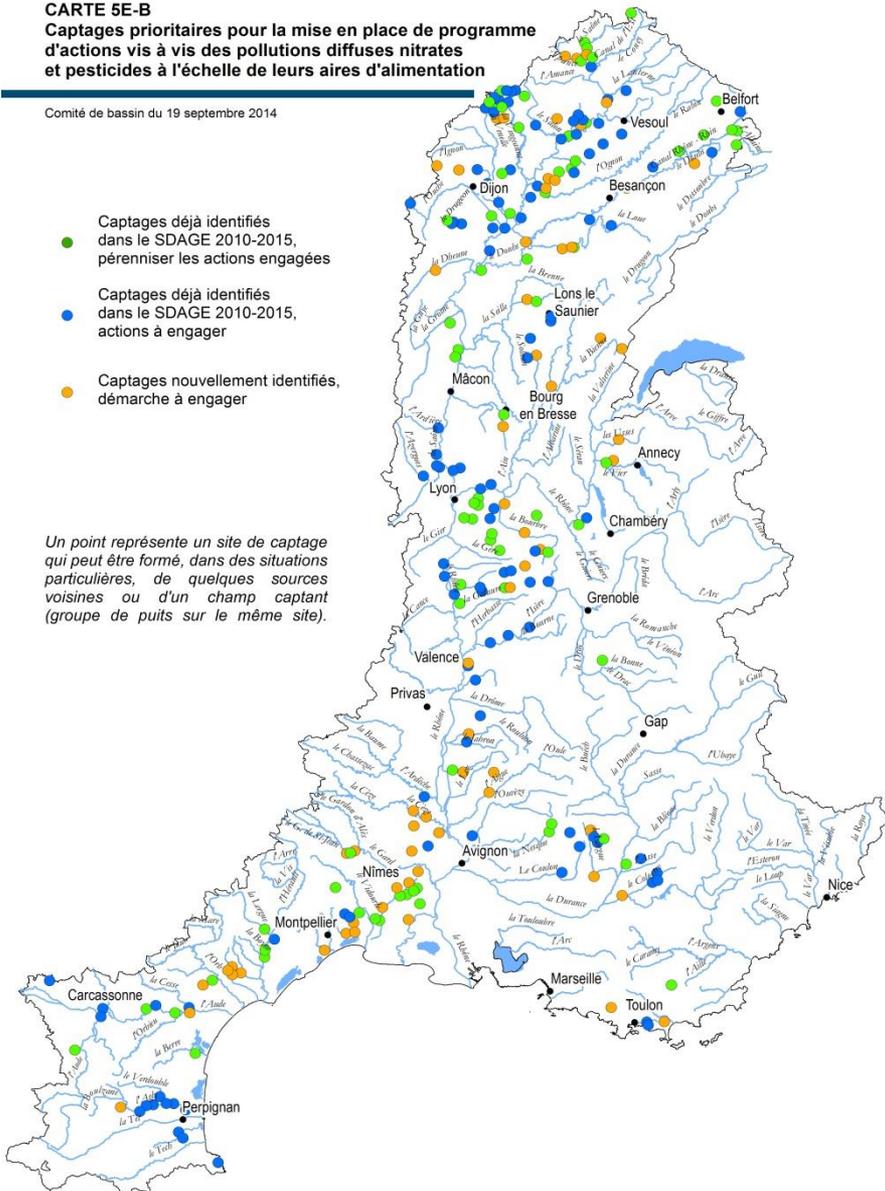
Améliorer la qualité de l'eau (santé)

CARTE 5E-B
Captages prioritaires pour la mise en place de programme
d'actions vis à vis des pollutions diffuses nitrates
et pesticides à l'échelle de leurs aires d'alimentation

Comité de bassin du 19 septembre 2014

- Captages déjà identifiés dans le SDAGE 2010-2015, pérenniser les actions engagées
- Captages déjà identifiés dans le SDAGE 2010-2015, actions à engager
- Captages nouvellement identifiés, démarche à engager

Un point représente un site de captage qui peut être formé, dans des situations particulières, de quelques sources voisines ou d'un champ captant (groupe de puits sur le même site).



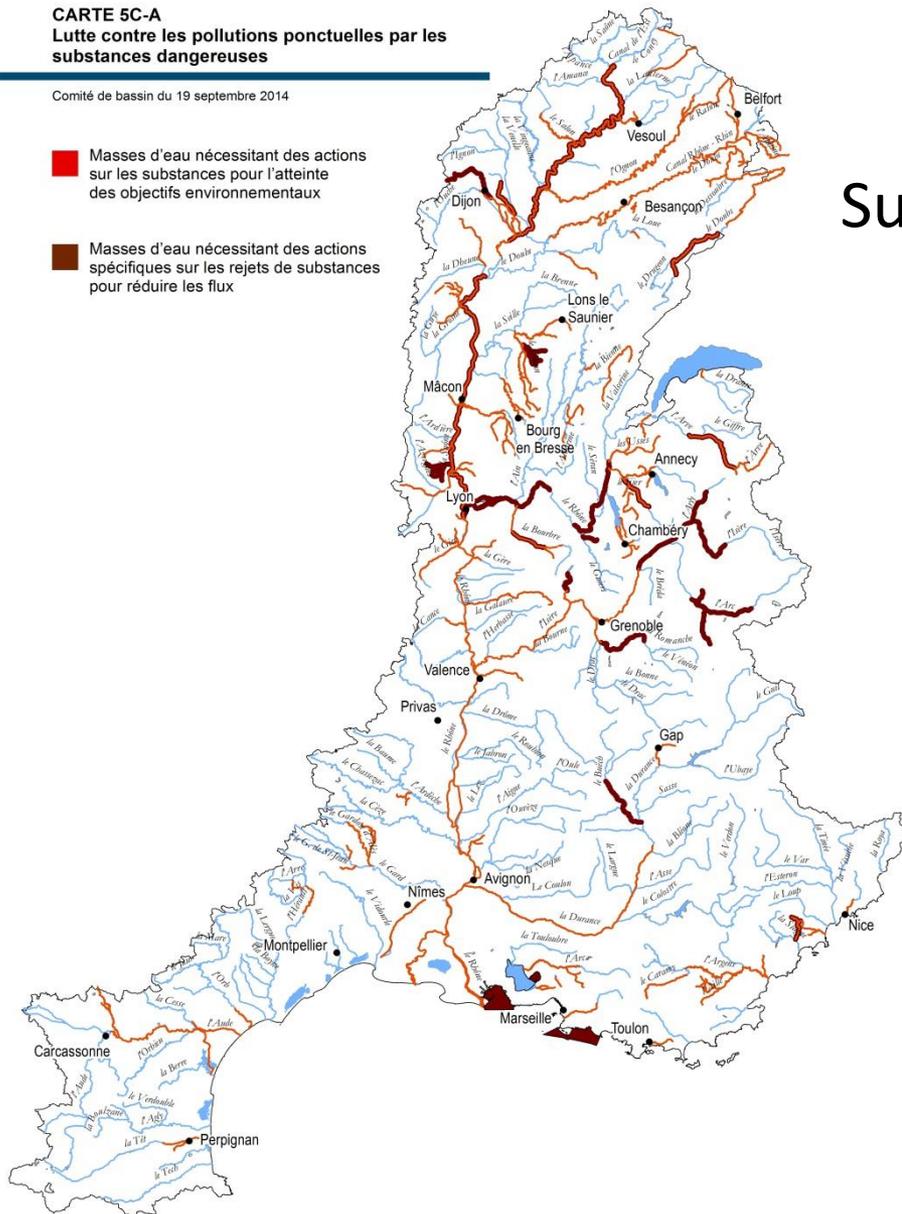
- Mise à jour liste captages prioritaires (267)
- Masses d'eau stratégiques pour l'AEP future : préservation dans les zones de sauvegarde

Améliorer la qualité de l'eau (santé)

CARTE 5C-A Lutte contre les pollutions ponctuelles par les substances dangereuses

Comité de bassin du 19 septembre 2014

- Masses d'eau nécessitant des actions sur les substances pour l'atteinte des objectifs environnementaux
- Masses d'eau nécessitant des actions spécifiques sur les rejets de substances pour réduire les flux



Substances dangereuses :

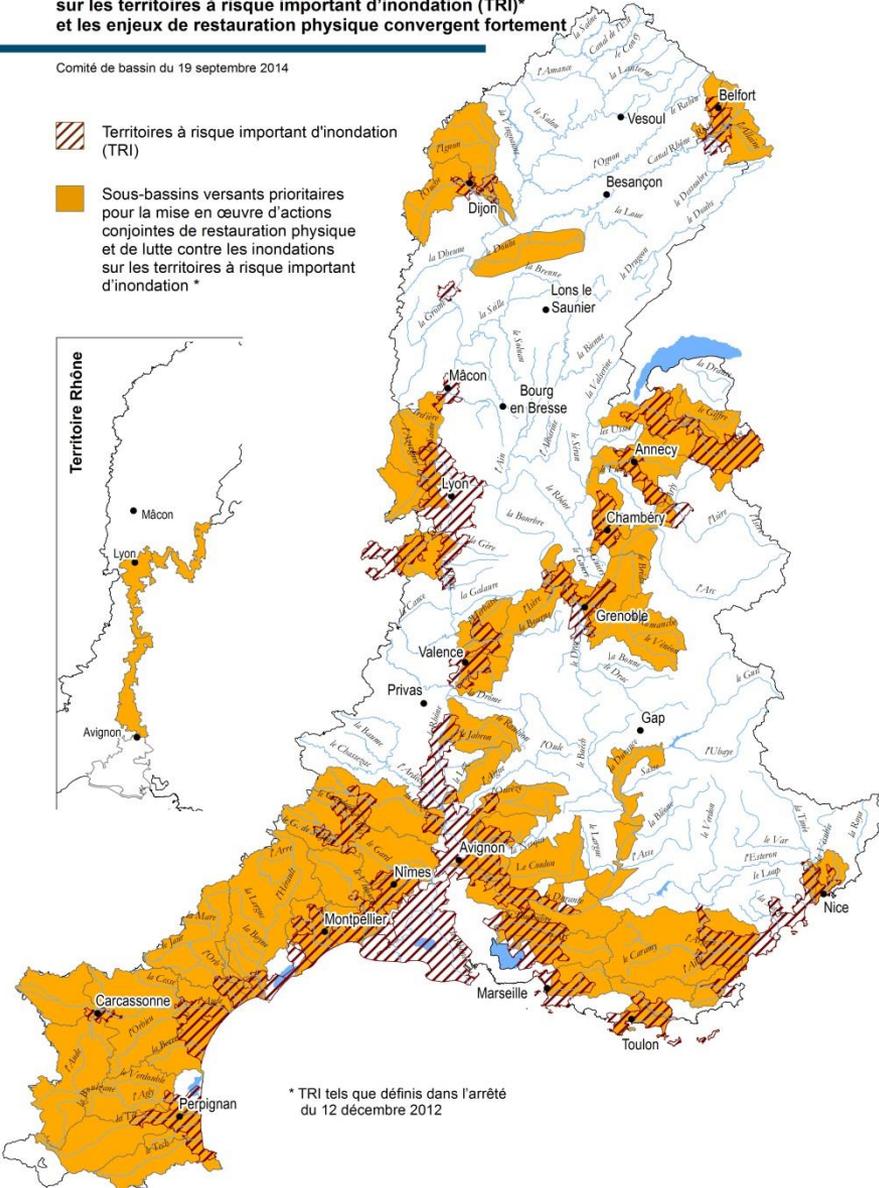
- Substances concernées précisées
- Ciblage des actions (rejets industriels et urbains)
- Gestion précautionneuse des sédiments : renvoi à la recommandation de bassin

Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations

CARTE 8A
Secteurs prioritaires où les enjeux de lutte contre les inondations sur les territoires à risque important d'inondation (TRI)* et les enjeux de restauration physique convergent fortement

Comité de bassin du 19 septembre 2014

-  Territoires à risque important d'inondation (TRI)
-  Sous-bassins versants prioritaires pour la mise en œuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations sur les territoires à risque important d'inondation *



* TRI tels que définis dans l'arrêté du 12 décembre 2012

- Zones humides : Logique ERC, Plans de gestion stratégiques
- Préserver les espaces de bon fonctionnement
- Restaurer la morphologie des cours d'eau et réduire les crues

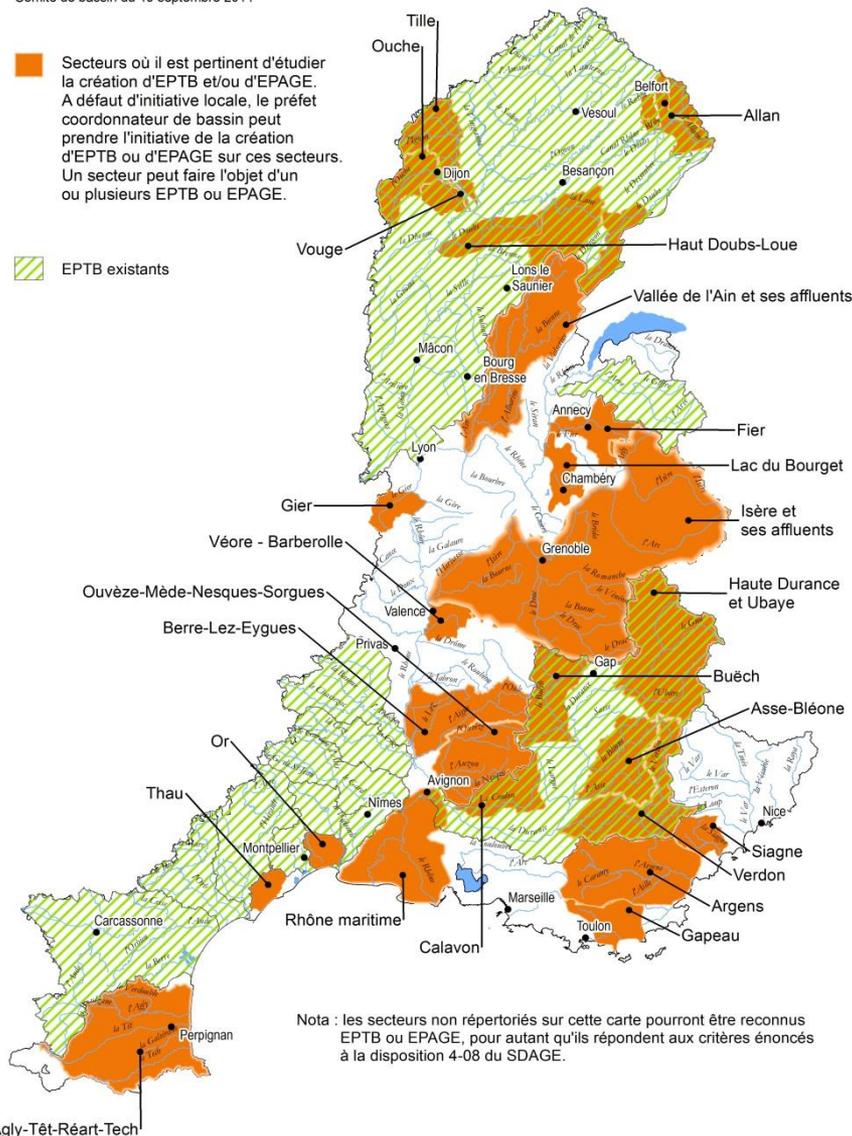
Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations

CARTE 4B Secteurs où la création ou la modification de périmètre d'EPTB et/ou d'EPAGE doit être étudiée

Comité de bassin du 19 septembre 2014

 Secteurs où il est pertinent d'étudier la création d'EPTB et/ou d'EPAGE. A défaut d'initiative locale, le préfet coordonnateur de bassin peut prendre l'initiative de la création d'EPTB ou d'EPAGE sur ces secteurs. Un secteur peut faire l'objet d'un ou plusieurs EPTB ou EPAGE.

 EPTB existants



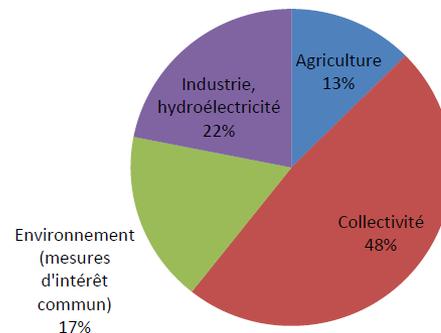
Nota : les secteurs non répertoriés sur cette carte pourront être reconnus EPTB ou EPAGE, pour autant qu'ils répondent aux critères énoncés à la disposition 4-08 du SDAGE.

Accompagnement de la nouvelle compétence GEMAPI

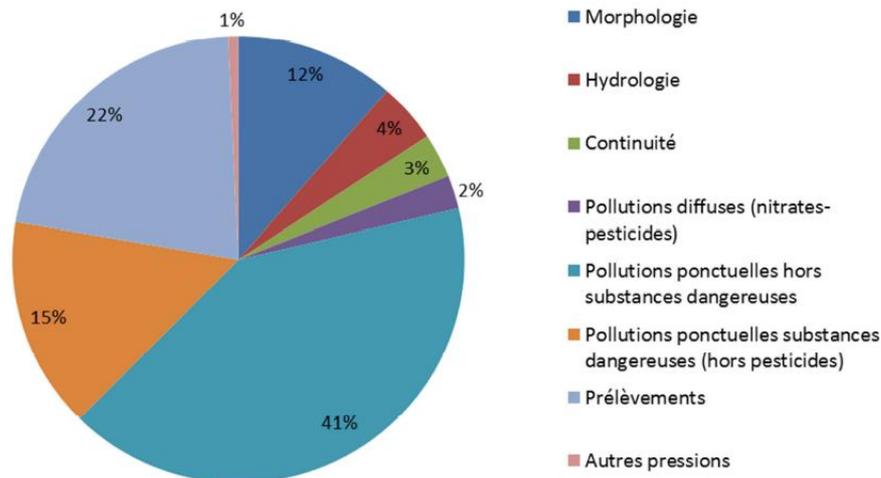
Le programme de mesures

Secteurs économiques	Coût 2016-2021 en M€
Agriculture	67
Collectivité	258
Environnement (mesures d'intérêt commun)	94
Industrie, hydroélectricité	117
Total PACA	536

Répartition du coût du PDM 2016-2021 par secteur économique (PACA)



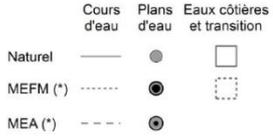
Répartition du coût du PDM 2016-2021 par grands types de pressions (PACA)



**Objectif d'état écologique
des masses d'eau superficielle**

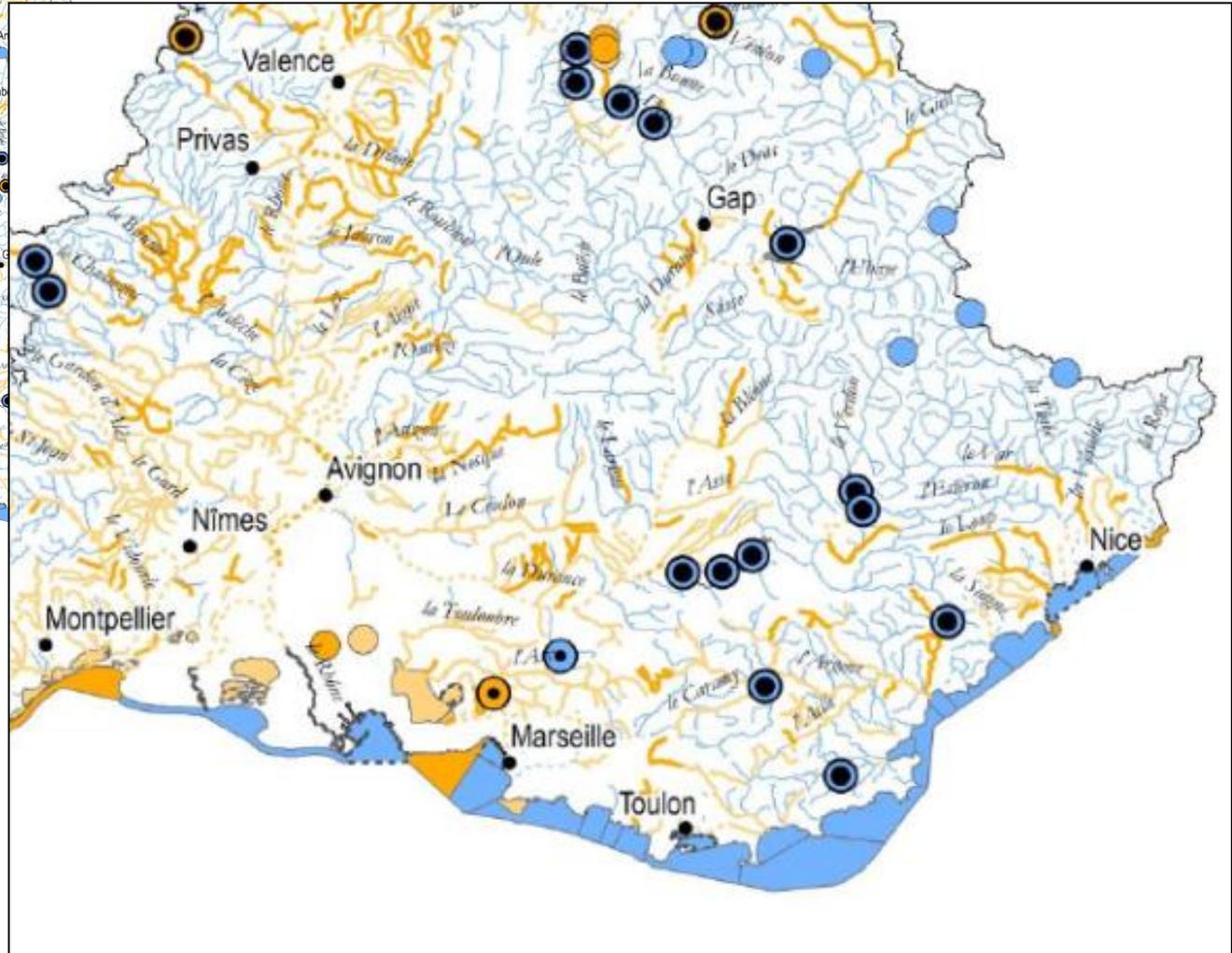
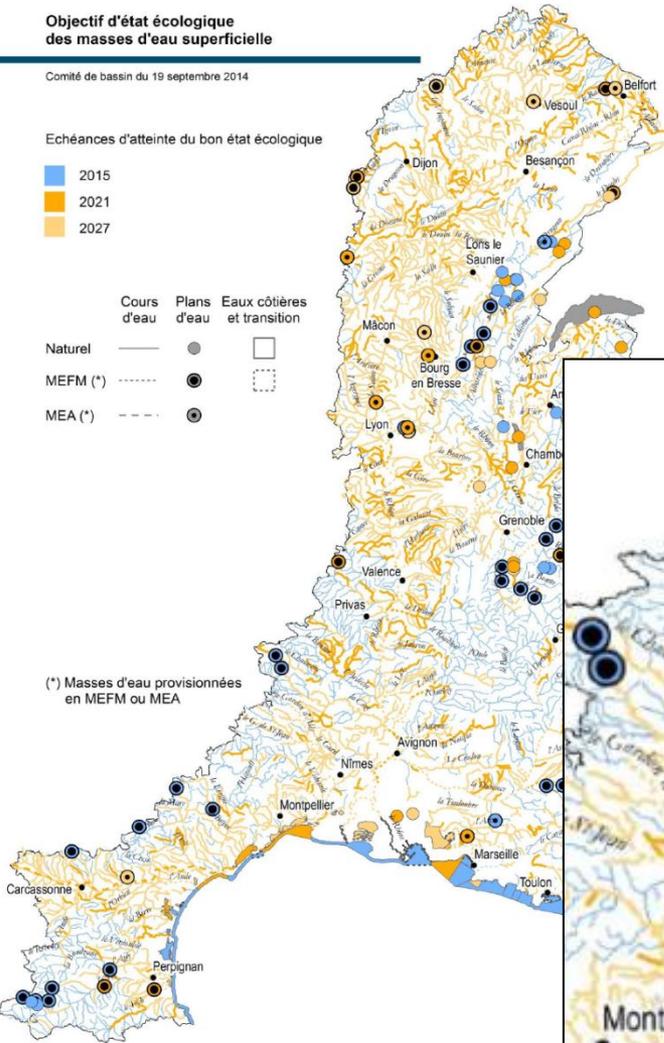
Comité de bassin du 19 septembre 2014

Echéances d'atteinte du bon état écologique



(*) Masses d'eau provisionnées en MEFM ou MEA

Objectifs de bon état

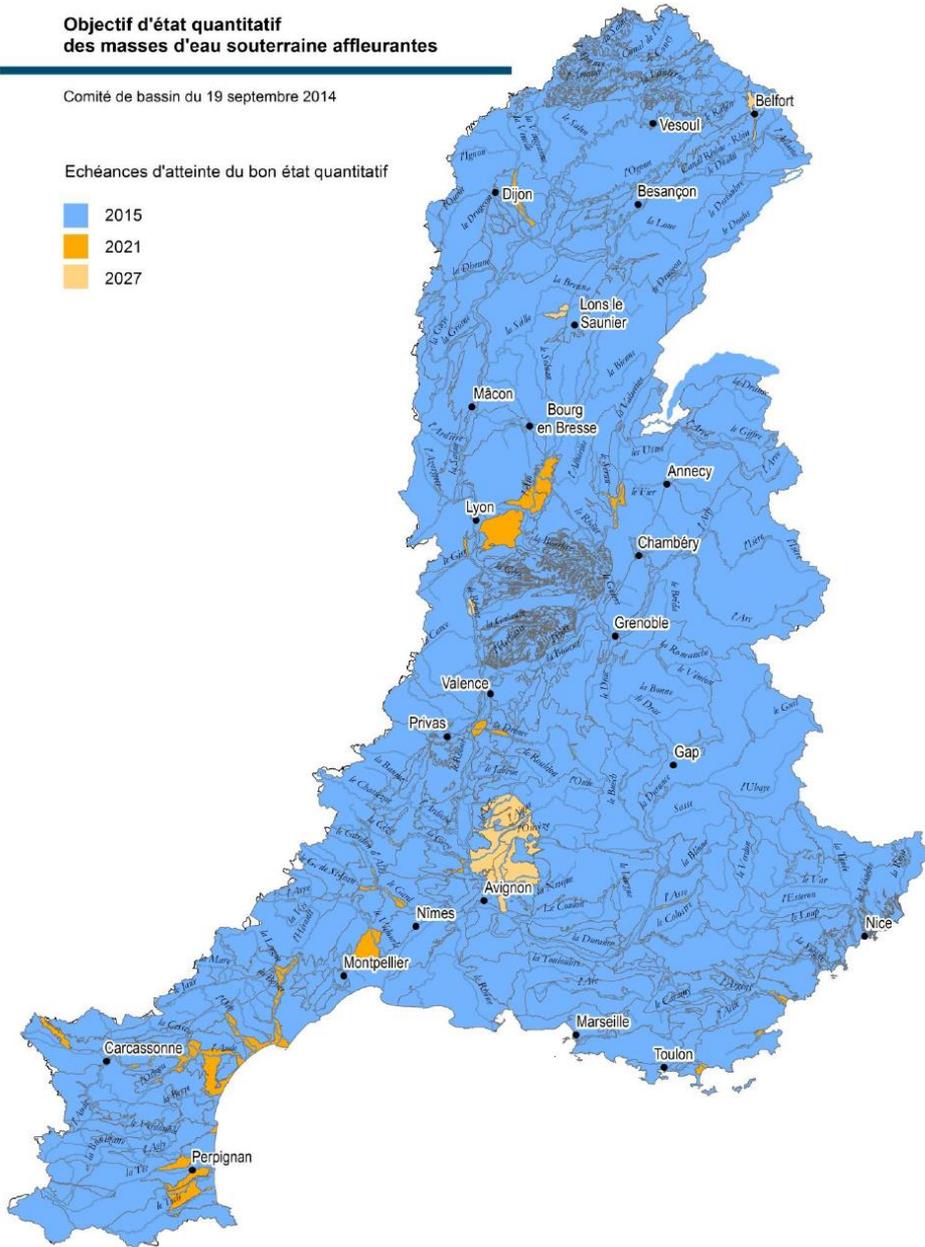


Objectif d'état quantitatif des masses d'eau souterraine affleurantes

Comité de bassin du 19 septembre 2014

Echéances d'atteinte du bon état quantitatif

- 2015
- 2021
- 2027

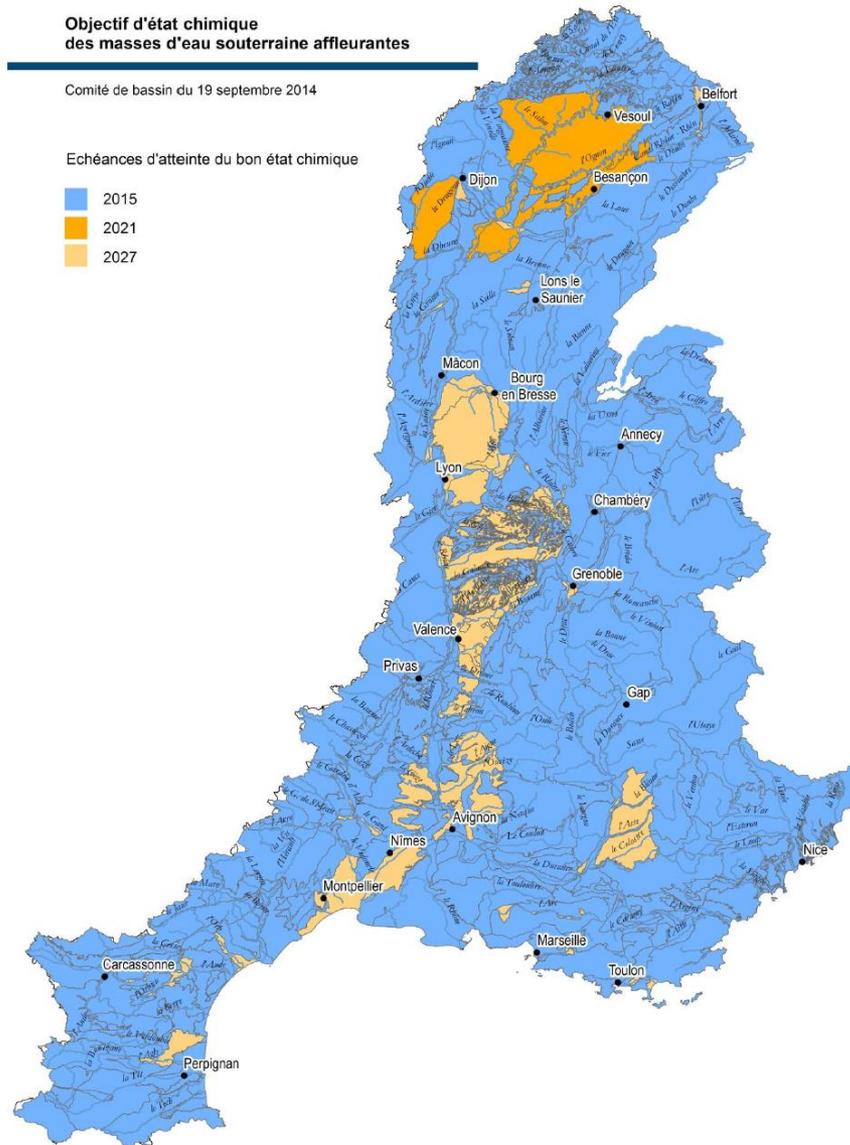


Objectif d'état chimique des masses d'eau souterraine affleurantes

Comité de bassin du 19 septembre 2014

Echéances d'atteinte du bon état chimique

- 2015
- 2021
- 2027



Calendrier d'élaboration du SDAGE et du PDM

